

## **Compte rendu de la réunion Les Amis de La Vie (67)**

### **Rencontre du 15 mars 2024**

*6 personnes présentes.*

#### **1- Pourquoi participer à un groupe local des Amis de La Vie ?**

Les réponses à cette question qui a été posée aux groupes des Amis de La Vie en vue de l'AG, fin mars. Les réponses ont été les suivantes :

- un acte de solidarité qui exprime une adhésion à une certaine forme d'Église, à une manière de vivre en Église. Cela ne peut aller au-delà car notre groupe s'est étiolé au fil du temps et n'est plus en capacité de pouvoir organiser des rencontres, des conférences pour le grand public ;
- un lieu d'Église, il n'y en a pas tant que ça, qui permet d'échanger entre chrétiens sur l'actualité à partir des articles de La Vie ;
- permet à un prêtre de prendre connaissance des enquêtes de l'Église catholique souvent intéressantes même si, parfois, les articles sur la spiritualité laissent quelque peu à désirer !
- l'adhésion aux Amis de La Vie a du sens par rapport aux choix de vie à effectuer et par rapport à l'intérêt suscité par la qualité du journal.

#### **2- Les sujets suivants ont été ensuite abordés :**

- la révolution numérique qui affecte l'ensemble de la presse et La Vie en particulier avec toutes les résistances que cela ne manque pas d'occasionner ;
- la nomination de Mgr Pascal DELANNOY à l'archevêché de Strasbourg. Nous espérons de sa part, la définition d'une ligne pastorale claire et une gouvernance synodale ;
- la célébration de l'Eucharistie dans des paroisses qui n'ont plus que l'apparence d'une communauté, sans compter les interdictions dogmatiques ;
- la guerre à Gaza et la nécessité de prendre en compte cette double réalité : le droit d'Israël à se défendre après les horribles massacres antisémites du 7 octobre 2023 et la prise en compte du droit légitime des Palestiniens et de leurs souffrances. Il faut affirmer que cette seconde réalité n'affecte en rien l'affirmation de la première ;
- la triste affaire des Foyers de Charité, évoquée dans deux numéros de La Vie, qui passaient jusqu'à présent pour des lieux formidables d'expression de la foi. Cette affaire vient s'ajouter à la longue liste des abus dans l'Église ;
- l'opportunité contestable d'inscrire la liberté d'avorter dans la Constitution et d'en faire ainsi un droit constitutionnel avec le risque de banalisation qui en résulte ;
- le projet de loi sur la fin de vie qui nous conduit à envisager la lutte contre la souffrance mais aussi la prise en compte d'une demande de fin de vie.

**Prochaine réunion : mercredi 29 mai 2024**